

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Etaient Présents 55 titulaires, 2 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET, (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

RAPPORT N° 04-191211-FIN-

BUDGET GENERAL : AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE CREANCE

REÇU

le 16 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

Mme BESSONNEAU rappelle qu'avant la fusion des intercommunalités en 2017, la commune d'ARETTE mettait du personnel à disposition du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) afin d'effectuer les tournées de ramassage sur le secteur de LA PIERRE SAINT-MARTIN. Le SICTOM prenait en charge cette dépense et la refacturait à la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous.

Compte-tenu des délais de fusion contraints, le dernier titre émis par le SICTOM pour les prestations 2016 n'a pas pu être pris en compte par la Communauté de Communes de la Vallée de Barétous, il est donc nécessaire que la Communauté de Communes du Haut-Béarn prenne en charge cette dépense à hauteur de 15 124.50 €.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la prise en charge de cette dépense,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

 Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
le 16 DEC. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE